

Les allocations familiales

66 pour cent des familles ayant des enfants de moins de 16 ans sont enregistrées

Ottawa, 2 (C. P.). — Plus de 66 pour cent des familles canadiennes possédant des enfants de moins de 16 ans se sont jusqu'ici enregistrées aux bureaux des allocations familiales.

Le porte-parole du ministère de la Santé qui annonce la nouvelle estime que 1,466,000 familles canadiennes ont des enfants âgés de moins de 16 ans et sur ce nombre il déclare que 968,767 se sont enregistrées à date, soit 66.1 pour cent.

Le rapport du ministère fédéral donne les statistiques suivantes, par provinces (le premier chiffre après le nom de la province est celui du nombre de familles pouvant bénéficier de l'allocation, le second celui du nombre de familles enregistrées et le dernier le pourcentage:

Ile du P.-E., 12,000, 11,486, 95.7; N.-Ecosse, 75,000, 52,543, 70.1; N.-Brunswick, 55,000, 45,633, 83.0; Québec, 402,500, 274,000, 68.1; Ontario, 493,000, 304,200, 61.7; Manitoba, 100,500, 62,019, 61.7; Saskatchewan, 117,500, 74,737, 63.7; Alberta, 104,000, 76,213, 73.3; Colombie canadienne, 106,500, 68,030, 63.9. Total pour le Canada, 1,466,000; 968,767, 66.1.

Les enregistrements ont commencé en mars dernier et l'Ile du Prince-Edouard a été la première province à remplir les formules fédérales. On s'attend que toutes les familles soient enregistrées d'ici juin, de sorte que les premiers chèques pourront être adressés aux intéressés vers la mi-juillet. D'après la loi des allocations familiales, les familles ont jusqu'au 30 juin pour s'enregistrer; on sait en effet que les allocations entrent en vigueur le 1er juillet.

Le rapport sur les allocations, tel que publié dernièrement par le ministère de la Santé, rappelle que, quiconque a un enfant ou plus au-dessous de 16 ans, peut bénéficier des allocations pourvu que ce père de famille ne retire pas un salaire annuel plus élevé que \$3,000.

Le rapport annonce aussi que les allocations familiales coûteront au gouvernement la somme de \$250,000,000 annuellement; \$50,000,000 de cette somme pourront être recouverts grâce à l'impôt sur le revenu.

Le ministre des Finances Ilsley déclarait récemment que des mesures seraient prises pour éviter que les contribuables reçoivent les indemnités complètes des allocations familiales en même temps que les exemptions d'impôts sur le revenu pour chacun de leurs enfants.